



COMMUNE DE SISTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 23 Mai 2024

23 Membres présents

29

Membres en exercice :

Procurations 5 **VOTES** 22

22 POUR CONTRE

ABSTENTIONS 1 Date de convocation : 17/05/2024

L'an deux mille vingt-quatre Et le vingt-trois du mois de MAI

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. PELOUX N. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. LOUVION C. GARCIN F. GALLO C. CLARES P. BOY JP. JOURDAN E. ODDOU S. MUNS A. SCHMALTZ E. PAYAN L. PICHON H. MORARD S. CLEMENT JL. JAFFRE S. SEBANI S. FERAUD S.

PROCURATIONS: M. Franck PERARD à Mme Nicole PELOUX

> M. Michel BRUNET M. Bernard CODOUL à Mme Christiane TOUCHE à M. Jean-Pierre TEMPLIER Mme Colette RODRIGUEZ Mme Emilie SCHMALTZ à Mme Valérie GALANTINI Mme Christiane GHERBI à

ABSENT EXCUSÉ : DERDICHE C.

M. Hugo PICHON est élu secrétaire de séance.

2024-05-12-SF

OBJET: SUBVENTIONS 2024 - AVENANT CONVENTION - FOIRE EXPOSITION

Mme GHERBI et MM. SPAGNOU, LAUGIER et TEMPLIER, membres de cette association, ne prennent pas part au vote.

VU le procès-verbal de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, alloue pour l'année 2024 la subvention suivante :

<u>N°</u>	<u>ORGANISME</u>	<u>Normale</u>	<u>Exceptionnelle</u>
98	FOIRE EXPOSITION	35 000 €	15 000 €

Monsieur le Maire rappelle au Conseil l'obligation de conclure un avenant à la convention avec les organismes ayant reçu une subvention communale de plus de 23.000 €.

Il sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de signer un avenant à la convention dont l'objet est de déterminer explicitement les obligations de la commune de SISTERON et de la FOIRE EXPOSITION.

N° d'ordre	Organisme	Montant Subventions 2024	Normale	Exceptionnelle
98	FOIRE EXPOSITION	50 000 €	35 000 €	15 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité par 22 voix POUR

ALLOUE les subventions 2024 proposées.

APPROUVE la signature d'un avenant à la convention ci-dessus énoncée.

DIT que les crédits sont prévus à l'article 65748 du Budget Primitif 2024

Pour copie conforme, Le Maire,

Daniel SPAGNOU nis en ligne le 24/05/2024 X 13h51 RECU EN PREFECTURE

> le 24/05/2024 Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-210402095-20240523-2024_05_12_